

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2022 011-211101720-20220905-DE_2022_837-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 05 septembre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 01/09/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Signature convention maintenance STEP - DE_2022_837

Madame le Maire informe le conseil municipal du renouvellement substantiel de la convention de maintenance de la station d'épuration afin d'affiner la prise en compte de l'entretien en régie d'une part et de l'utilisation réelle des équipements.

En effet, la capacité de la station est prévue pour 3 000 Équivalents/habitants or le débit réel correspond au maximum à 1 000 Equ/H).

La convention prend en compte les années de renouvellement des différents équipements. le montant des prestations effectuées est forfaitaire, il s'élève annuellement à 2 850 € Hors taxes pour 3 ans renouvelable trois fois par tacite reconduction d'une année.

Ayant pris connaissance de la convention, le conseil municipal après délibération, APPROUVE la nouvelle convention.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mercredi 28 septembre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

